



## Tunisien sans papiers depuis 7 ans

Par **yasstunisien**, le **09/02/2015** à **11:10**

Bonjour,

mon frère vis depuis 7 ans sur le territoire français sans papiers, il a décidé de quitter la France définitivement vers la Tunisie.

Est ce que la France donne ou garantit quelques droits pour cet étranger?

Est ce que la France donne un don ou autre chose pour cet étranger avant de quitter vers la Tunisie?

Quelles sont les procédures ou les mesures à faire avant de quitter?

Nous vous prions de nous répondre le plus tôt possible.

Merci d'avance.

Par **domat**, le **09/02/2015** à **13:47**

bjr,

votre frère étant en situation irrégulière donc inconnu de l'administration française, il n'existe pas d'aide publique dans cette situation.

cela s'est fait à une certaine période pour financer le retour d'étrangers dans leur pays (roumains) mais ces personnes revenaient 2 mois après et sollicitaient de nouveau une aide pour rentrer chez eux.

il peut prendre contact avec des associations spécialisées.

cdt